



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 2025-1534 :

RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION INCITATIVE CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière que les membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025 le règlement intitulé « Règlement relatif à la tarification incitative concernant la gestion des matières résiduelles ».

- Ce règlement a pour objet de permettre la tarification incitative pour la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Mont-Joli selon le volume de matières résiduelles généré afin d'encourager un changement de comportement à l'égard de l'utilisation de bac et conteneur à déchets et de réduire l'impact environnemental.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 3^e jour de juin 2025.

La greffière,



Françoise Virginie Lechasseur, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 4^e jour du mois de juin 2025 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière,



Françoise Virginie Lechasseur, greffière